

# CA Oblig Euro (Janvier 2023)

**Titre de créance d'une maturité de 5 ans présentant un risque de perte en capital en cours de vie partielle ou totale en cours de vie, offrant un rendement minimum à l'échéance\***



**Eligibilité :** Compte-titres ordinaire et assurance vie

**Durée de l'investissement conseillé :** 5 ans

**Le produit est émis par Amundi Finance Emissions ("l'Emetteur", véhicule d'émission dédié de droit français) et Crédit Agricole SA ("Le Garant") offre la garantie du paiement des sommes dues par l'Emetteur, au titre de CA Oblig Euro (Janvier 2023). Il est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Emetteur Amundi Finance Emissions et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant Crédit Agricole S.A**

Il est recommandé de n'investir dans ce Titre que si vous avez l'intention de le conserver jusqu'au 10/03/2028 ("l'Échéance"). En cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte en capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.

Le Capital, les pertes et les rendements sont annoncés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres.

\* Pour les investisseurs ayant souscrit pendant la période de souscription (du 12/01/2023 au 28/02/2023 sauf clôture anticipée ou annulation sans préavis au gré de l'Emetteur) et conservant CA Oblig Euro (Janvier 2023) jusqu'à l'Échéance.

**Communication à caractère promotionnel : veuillez-vous référer au Prospectus de Base, aux Conditions Définitives et au Document d'Informations Clés avant de prendre toute décision finale d'investissement. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

- CA Oblig Euro (Janvier 2023) (le "Titre") est un produit émis par Amundi Finance Emissions ("l'Emetteur").
- **Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole S.A. garantit à l'Echéance le remboursement aux investisseurs de CA Oblig Euro (Janvier 2023) tel que décrit dans la "Description de la formule" en page 6.**
- **Le terme "Capital" utilisé dans ce document désigne la valeur nominale unitaire des Titres. Le remboursement de CA Oblig Euro (Janvier 2023) mentionné dans ce document est valable à l'Echéance du 10/03/2028, hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A., pour les investissements réalisés entre le 12/01/2023 et le 28/02/2023 et est calculé sur la base de la valeur nominale de CA Oblig Euro (Janvier 2023), hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres.**
- Les performances et rendements annoncés dans ce document sont calculés à partir du 10/03/2023 et sont calculés hors frais liés à l'assurance vie (frais sur versement ou arbitrage, frais de gestion), hors cotisation éventuelle au titre de la garantie complémentaire en cas de décès, et hors fiscalité et contributions sociales, et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres.
- L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euro (Janvier 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.
- "Euro Stoxx 50®" ou "Indice" : désigne l'indice Euro Stoxx 50®, dividendes non réinvestis. L'Euro Stoxx 50® est un indice boursier composé de 50 actions parmi les premières sociétés de la zone euro, sélectionnées selon leur capitalisation boursière et leur liquidité sur le marché. Sa performance ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

CA Oblig Euro (Janvier 2023) vous permet de bénéficier d'un capital garanti<sup>(1)</sup> à l'Echéance des 5 ans avec un gain fixe<sup>(1)</sup> acté annuellement assorti d'un gain bonus<sup>(1)</sup> potentiel acté annuellement.

Le gain bonus de CA Oblig Euro (Janvier 2023), acté annuellement, dépend de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50® et pourra être nul si la Performance de l'Indice, constatée chaque année, est négative par rapport à sa Valeur Initiale.

En souscrivant à CA Oblig Euro (Janvier 2023), l'investisseur accepte de plafonner ses gains bonus à un montant prédéterminé conditionné pouvant ainsi être nul, en contrepartie d'une garantie du capital<sup>(1)</sup> à l'Echéance et d'un gain fixe<sup>(1)</sup> prédéterminé acté annuellement. Les gains bonus étant conditionnés peuvent être nuls.

Les gains sont calculés annuellement et seront versés à l'Echéance des 5 ans.

## Remboursement de l'intégralité du Capital à l'Echéance

Quelle que soit l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50®, remboursement de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> à l'Echéance au terme des 5 ans (hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.), même en cas de forte baisse de l'Indice.

En cas de revente avant l'Echéance, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup>.

## Comment fonctionne CA Oblig Euro (Janvier 2023) ?

CA Oblig Euro (Janvier 2023) est un placement d'une durée de 5 ans avec un remboursement de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> majoré de gains fixes<sup>(1)</sup> et de gains bonus<sup>(1)</sup> potentiels, si vous conservez le Titre jusqu'à l'Echéance.

Chaque année (de 1 à 5 ans), CA Oblig Euro (Janvier 2023) enregistre un gain fixe<sup>(1)</sup> de 2 % et un gain bonus<sup>(1)</sup> potentiel de 2,60 % déterminé comme suit :

Si la Performance de l'indice Euro Stoxx 50® est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale :

Un gain bonus<sup>(1)</sup> de 2,60 % est acté

Si la Performance de l'indice Euro Stoxx 50® est négative par rapport à sa Valeur Initiale :

Aucun gain bonus<sup>(1)</sup> n'est acté

Les gains fixes et gains bonus seront versés à l'Echéance des 5 ans

A l'Echéance des 5 ans CA Oblig Euro (Janvier 2023) offre :

L'intégralité du Capital<sup>(1)</sup>

+

La somme des gains fixes<sup>(1)</sup> année après année

+

La somme des gains bonus<sup>(1)</sup> potentiels, actés année après année

L'investisseur recevra un montant minimum de 110 % (soit un TRAB de 1,92 %<sup>(2)</sup>) jusqu'à un maximum de 123 % (soit un TRAB de 4,23 %<sup>(2)</sup>)

### BON À SAVOIR

La performance de l'Indice par rapport à sa Valeur Initiale est calculée tous les ans. La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 14 mars 2023, 15 mars 2023 et 16 mars 2023. Pour plus de détails, consulter la rubrique : "Description de la formule" page 6.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres.

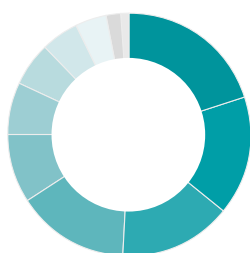
(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 10/03/2023 à la date d'Echéance.

# L'indice Euro Stoxx 50® en détail

Indice de référence des marchés actions de la zone euro, l'**Euro Stoxx 50® regroupe 50 des principales sociétés de la zone euro**. Cet Indice vous permet ainsi de bénéficier d'une **diversification géographique et sectorielle** : les entreprises sont réparties sur plusieurs pays de la zone Euro (principalement en France et en Allemagne, mais aussi en Espagne, Italie, Pays-Bas, Belgique...) et sont issues de secteurs variés (bancassurance, chimie, biens et services industriels, énergie...).

La performance de l'Indice ne tient pas compte des dividendes versés par les actions qui le composent.

## Une diversification sectorielle des entreprises au 06/01/2023

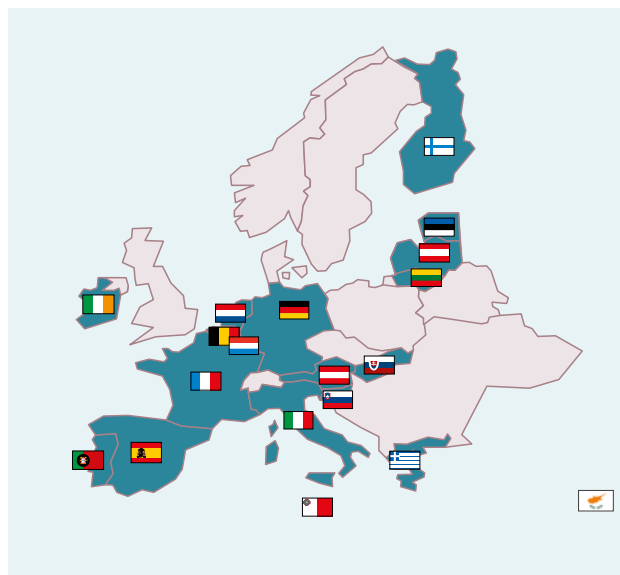


- Consommation cyclique : 20 %
- Industrie : 16 %
- Technologies: 15%
- Finance : 15 %
- Matériaux de base : 9 %
- Santé : 7%
- Énergie : 6 %
- Consommation non cyclique : 5 %
- Services aux collectivités : 4 %
- Télécommunications : 2 %
- Immobilier : 1 %

### Les 10 premières valeurs de l'Euro Stoxx 50®

1. ASML Holding NV	Pays-Bas	6. SAP	Allemagne
2. LVMH	France	7. Siemens	Allemagne
3. TotalEnergies	France	8. L'Oreal	France
4. Linde	Allemagne	9. Allianz	Allemagne
5. Sanofi	France	10. Schneider Electric	France

Source : [www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) - Données au 06/01/2023



► Suivez l'évolution de l'Euro iStoxx 50® :

[www.stoxx.com](http://www.stoxx.com)

(Symbole: SX5E)

### Événements exceptionnels affectant l'indice Euro Stoxx 50®

Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice sous-jacent du produit, le Prospectus de Base et les Conditions Définitives du produit prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement automatique anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit CA Oblig Euro (Janvier 2023).

## Avantages et inconvénients de CA Oblig Euro (Janvier 2023)

Pour les investisseurs ayant souscrit du 12 janvier 2023 au 28 février 2023

### AVANTAGES

- A l'échéance des 5 ans, CA Oblig Euro (Janvier 2023) est remboursé de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> majoré :
  - de la somme des gains fixes<sup>(1)</sup> de 2 % par année, soit 10 % à 5 ans, soit un TRAB de 1,92 % et
  - des gains bonus<sup>(1)</sup> potentiels, actés de 2,60 % année après année si la Performance de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> est positive ou nulle par rapport à sa Valeur Initiale,

dès lors que l'investisseur a souscrit pendant la période de souscription (du 12 janvier 2023 au 28 février 2023) et a conservé son placement pendant 5 ans (jusqu'à l'échéance du 10 mars 2028), hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation et mise en résolution de Crédit Agricole S.A.

### INCONVÉNIENTS

- Risque de perte en Capital :
  - En cours de vie : en cas de revente avant l'échéance, il existe un risque de perte partielle ou totale du Capital non mesurable a priori : le prix de revente dépendra des conditions de marché au moment de cette revente.
  - Il existe un risque de perte en capital même à l'échéance en cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et en cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution du Garant.
- La durée du placement est de 5 ans. L'investisseur doit conserver son placement jusqu'à l'échéance pour bénéficier de la formule
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par les actions qui composent l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>.
- L'investisseur peut ne pas profiter intégralement de la hausse de l'Indice, du fait du mécanisme de plafonnement des gains bonus.

Les principaux risques de CA Oblig Euro (Janvier 2023) sont indiqués dans la rubrique "Avertissement" page 7.

## Quelles sont les spécificités de CA Oblig Euro (Janvier 2023), comme unité de compte, dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ?

CA Oblig Euro (Janvier 2023) peut être choisi comme unité de compte dans votre contrat d'assurance vie ou de capitalisation (voir liste des contrats éligibles en agence).

Ces contrats d'assurance vie ou de capitalisation sont des contrats multi-supports et ne comportent pas de garantie en Capital. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte, mais non sur leur valeur. Ces contrats comportent des frais sur versement, des frais sur arbitrage et des frais de gestion. Les Documents d'informations clés des contrats et les informations sur leurs options d'investissements sont disponibles sur le site [www.predica.com](http://www.predica.com). La valeur de CA Oblig Euro (Janvier 2023) prise en compte pour la conversion en nombre d'unités de compte est la valeur nominale de CA Oblig Euro (Janvier 2023)

**CA Oblig Euro (Janvier 2023) proposé comme unité de compte, est soumis au risque de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et au risque de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de Crédit Agricole S.A.**

**En cas de rachat partiel ou total du contrat, ou d'arbitrage avant l'échéance de la formule, il existe un risque de perte en Capital non mesurable a priori. Il en est de même en cas de décès de l'assuré avant l'échéance de la formule, sauf lorsque la garantie complémentaire en cas de décès du contrat d'assurance vie s'exécute. Les conditions d'application de cette garantie sont exposées dans la notice d'information du contrat d'assurance vie.**

Si vous choisissez CA Oblig Euro (Janvier 2023), la part de vos investissements affectée à ce support sera investie dans un support monétaire jusqu'au 10/03/2023, date de lancement de la formule. A cette date, le Capital acquis sur ce support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support CA Oblig Euro (Janvier 2023) sur la base d'un prix fixe de souscription égal au nominal de CA Oblig Euro (Janvier 2023), soit 100 € l'unité, quelle que soit l'évolution des marchés financiers pendant la période de souscription. A partir du 14/03/2023, CA Oblig Euro (Janvier 2023) sera cotée en Bourse de Paris, sa valorisation reflètera l'évolution des marchés financiers depuis le mois de janvier 2023, début de la période de souscription (soit plus de deux mois de mouvements de marché) : le prix coté pourra alors être significativement différent (au-dessus comme en dessous) du prix fixe de souscription sur lequel votre arbitrage a été réalisé. Si l'Émetteur décide d'écourter la période de souscription initialement prévue, votre demande d'investissement pourra ne pas être prise en compte.

En cas d'annulation par l'Émetteur de l'émission CA Oblig Euro (Janvier 2023), ou d'annulation par PREDICA de la possibilité de souscrire CA Oblig Euro (Janvier 2023) comme unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le Capital investi sur le support monétaire donnera lieu à un arbitrage automatique et sans frais vers le support EURO de votre contrat.

**Conflits d'intérêts potentiels sur la valeur de rachat ou de réalisation** : en cas de demande de rachat, d'arbitrage ou de dénouement du contrat avant l'échéance, l'Émetteur ou une entité liée financièrement à l'Émetteur peut décider d'acquiescer le titre de créance ; ce qui peut avoir une influence sur la valeur de rachat ou de réalisation.

La valeur de CA Oblig Euro (Janvier 2023) retenue pour la valorisation du contrat d'assurance et les opérations de désinvestissement sur l'unité de compte obligatoire est la valeur de réalisation sur le marché secondaire. Pour information, une valorisation complémentaire est effectuée tous les 15 jours par un organisme indépendant. Elle est tenue à votre disposition.

Les prélèvements sur encours (les frais de gestion et pour les contrats d'assurance vie la cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès lorsqu'elle existe) viennent diminuer le nombre de parts de CA Oblig Euro (Janvier 2023) conformément aux dispositions propres à chacun des contrats.

Ces prélèvements ont un impact sur la valorisation de la part du contrat adossée à CA Oblig Euro (Janvier 2023).

**À titre d'exemple**, pour un contrat dont les frais de gestion annuels sont de 1 %, les taux de rendement annuels à l'échéance sont, selon les exemples présentés ci-avant, comme suit :

Exemples	Taux de rendement annuel brut	Taux de rendement annuel net
Au 10/03/2028, aucun gain bonus n'a été enregistré sur la période.	1,92%	0,91%
Au 10/03/2028, 3 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	3,33%	2,30%
Au 10/03/2028, 5 gains bonus ont été enregistrés sur la période.	4,23%	3,19%

Ces exemples de rendement ne tiennent pas compte des contributions sociales, fiscales et de l'éventuelle cotisation pour garantie complémentaire en cas de décès. Les frais propres à chacun des contrats sont précisés au sein de leur notice d'information et/ou des conditions générales. CA Oblig Euro (Janvier 2023) en tant qu'unité de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation, bénéficiera de la fiscalité spécifique de ce dernier. L'information complète sur la fiscalité du contrat d'assurance vie est mentionnée dans la fiche fiscalité disponible auprès de votre intermédiaire en assurance.

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie.

(2) Les taux de rendement annuels bruts (TRAB) sont calculés sur la période allant du démarrage de la formule le 10/03/2023 à la date d'échéance concernée.

## Questions / Réponses

### Pourquoi investir sur CA Oblig Euro (Janvier 2023) :

- Pour bénéficier à l'échéance d'un remboursement de l'intégralité du Capital<sup>(1)</sup> majoré de la somme des gains fixes et en fonction de l'évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> aux dates de constatation annuelle, de potentiels gains bonus<sup>(1)</sup>, actés année après année.

### Puis-je revendre CA Oblig Euro (Janvier 2023) avant l'échéance du 10/03/2028 ?

- CA Oblig Euro (Janvier 2023) fera l'objet d'une cotation quotidienne à la Bourse de Paris dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5<sup>e</sup> jour ouvré avant la Date d'Échéance.
- Si vous souhaitez vendre tout ou partie de votre investissement avant la date d'Échéance de la formule, le prix qui vous sera proposé dépendra des conditions de marché du moment. Vous réaliserez alors une plus-value ou moins-value par rapport à votre investissement initial (risque de perte en Capital non mesurable a priori).
- Par ailleurs, certaines conditions de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité (difficulté à trouver un acheteur), ce qui aurait un impact négatif sur le prix auquel le placement peut être revendu.

### Comment suivre l'évolution de CA Oblig Euro (Janvier 2023) ?

- La performance finale de CA Oblig Euro (Janvier 2023) ne sera connue qu'à l'échéance (le 10/03/2028), car elle dépend des potentiels gains bonus actés d'année en année.

Toutefois, **vous pouvez suivre** la valorisation de CA Oblig Euro (Janvier 2023) sur :

[www.ca-sicavetfcp.fr](http://www.ca-sicavetfcp.fr)

et l'**évolution de l'indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup>** sur le site Internet :

[www.stoxx.com](http://www.stoxx.com) (symbole : SX5E)

**Votre Conseiller se tient également à votre disposition pour toute question.**

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole SA. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres.

## Caractéristiques principales

Avant tout investissement dans CA Oblig Euro (Janvier 2023) et afin de pleinement comprendre les risques et avantages du produit, il est recommandé de lire :

- le prospectus de base en date du 30/06/2022 approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ("AMF") sous le n°22-253 ([le prospectus de base](#)), le premier supplément en date du 30/08/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-360 (le "[Premier Supplément](#)") et, le deuxième supplément en date du 25/11/2022 approuvé par l'AMF sous le n°22-468 (le "[Deuxième Supplément](#)") et le troisième supplément en date du 04/01/2023 approuvé par l'AMF sous le n°23-005 (le "[Troisième Supplément](#)"), constituant ensemble le "Prospectus de Base", et les Conditions Définitives en date du 05/01/2023 (les "[Conditions Définitives](#)"). L'approbation du Prospectus de Base de la part de l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur l'investissement dans ce Titre.

Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles également sur le site de l'AMF ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) et sur le site de Amundi Finance Emissions ([www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com)).

- le Document d'informations clés en date du 05/01/2023 disponible sans frais sur le site [www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com).

Pendant la période de souscription, si un fait nouveau affectant l'Emetteur et/ou le Garant faisait l'objet d'un Supplément au Prospectus de Base, les investisseurs auraient le droit d'annuler leur souscription dans le délai indiqué dans ledit Supplément.

Ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. Il vous appartient de vous assurer d'une part que vous êtes autorisé à investir dans ce produit et, d'autre part, que l'investissement considéré correspond à votre situation financière et à votre objectif d'investissement.

Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents ou citoyens des Etats-Unis d'Amérique et des "U.S. Persons », telle que cette expression est définie par la "Regulation S" de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et reprise dans le Prospectus de Base.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A.

<b>Nature juridique</b>	Obligation de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie
<b>Période de souscription</b>	Du 12/01/2023 au 28/02/2023. La période de souscription pourra être écourtée ou annulée sans préavis au gré de l'Emetteur. En cas d'annulation, un communiqué sera publié sur le site <a href="http://www.amundi-finance-emissions.com">www.amundi-finance-emissions.com</a> .
<b>Code ISIN</b>	FR001400EKK9
<b>Emetteur</b>	Amundi Finance Emissions, société du groupe Amundi
<b>Garant de la formule</b>	Crédit Agricole S.A. garantit à l'Echéance le paiement des sommes dues par l'Emetteur au titre de la formule <sup>(1)</sup> décrite ci-dessous.
<b>Prix d'émission</b>	100 € à la date d'émission le 12/01/2023. Le prix de souscription est de 100 € pendant la période de souscription.
<b>Date d'échéance</b>	10/03/2028
<b>Durée d'investissement conseillée</b>	5 ans
<b>Eligibilité</b>	Compte-titres ordinaire, contrats d'assurance vie et de capitalisation
<b>Valeur nominale</b>	100 €
<b>Cotation</b>	Les Titres seront admis à la négociation sur Euronext Paris ( <a href="http://www.euronext.com">www.euronext.com</a> ) avec effet à compter du 14/03/2023
<b>Devise</b>	Euro
<b>Niveau de garantie du Capital<sup>(1)</sup> à l'échéance</b>	Remboursement de l'intégralité du Capital (hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A.). En cours de vie du produit, il existe un risque de perte de l'intégralité du Capital
<b>Sous-jacent</b>	Euro Stoxx 50 <sup>®</sup> disponible sur <a href="http://www.stoxx.com">www.stoxx.com</a> (symbole : SX5E)
<b>Description de la formule<sup>(1)</sup></b>	<p>Pour les investisseurs ayant souscrit jusqu'au 28/02/2023, et détenant les obligations au jour de l'Echéance, l'objectif est d'acter, chaque année, pour chaque Titre détenu :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Un gain fixe de 2 %<sup>(b)</sup></li><li>• Un gain bonus de 2,60 %<sup>(b)</sup> si la Performance de l'Indice<sup>(a)</sup> est positive ou nulle à la "Date de de Constatation Annuelle de l'Indice". Si à la "Date de Constatation Annuelle de l'Indice", la Performance de l'Indice<sup>(a)</sup> est négative, aucun gain bonus ne sera acté</li></ul> <p>L'investisseur bénéficiera à l'Echéance de 5 ans de l'intégralité du Capital majorée de la somme des gains fixes et bonus actés année après année.</p> <p>Le remboursement sera au minimum égal à 110 %<sup>(b)</sup> (soit un TRAB de 1,92 %<sup>(c)</sup>) et au maximum égal à 123 %<sup>(b)</sup> (soit un TRAB de 4,23 %<sup>(c)</sup>).</p> <p>(a) définie ci-après - (b) appliqué au Capital - (c) calculé entre le 10/03/2023 et la date d'Echéance du 10/03/2028</p>

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres.

## Caractéristiques principales

**Modalités de calcul des Performances de l' Indice : Performance N An(s) = Valeur N An(s) / Valeur Initiale - 1**  
**La Valeur Initiale de l'Indice correspond à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 14 mars 2023, 15 mars 2023 et 16 mars 2023.**

### Description de la formule<sup>(1)</sup>

Valeur de l'Indice	Date de Constatation Annuelle de l'Indice	Le gain bonus est acté si
Année 1	22 février 2024	Performance 1 An $\geq$ 0%
Année 2	20 février 2025	Performance 2 Ans $\geq$ 0%
Année 3	20 février 2026	Performance 3 Ans $\geq$ 0%
Année 4	22 février 2027	Performance 4 Ans $\geq$ 0%
Année 5	23 février 2028	Performance 5 Ans $\geq$ 0%

Vous trouverez plus de précisions sur la formule et ses éventuels ajustements en cas d'événements de marché dans les Conditions Définitives et le Prospectus de Base des Titres.

### Marché secondaire

Liquidité quotidienne dans les conditions normales de marché, jusqu'au 5<sup>e</sup> jour ouvré avant la Date d'Echéance.

### Agent de calcul

Amundi Finance, société du groupe Amundi. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts

### Coûts inclus dans l'investissement

Pour plus d'information sur les coûts, veuillez-vous référer à la rubrique "Que va me coûter cet investissement ?" du Document d'informations clés de CA Oblig Euro (Janvier 2023) disponible sur le site [www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com).

Les coûts incluent notamment des commissions qui ont été versées à des tiers (Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel, Predica et le groupe Amundi). Elles représentent un montant maximum équivalent à 1 % par an des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

Conformément à l'article 314-17 du règlement général de l'AMF, le distributeur fournit des précisions sur les rémunérations relatives à la commercialisation du présent produit avant la fourniture du service d'investissement, et à minima une fois par an sur la durée de vie du produit.

L'Emetteur (Amundi Finance Emissions), l'agent de calcul (Amundi Finance), le Garant (Crédit Agricole S.A.), l'assureur Predica ainsi que les distributeurs de CA Oblig Euro (Janvier 2023) (les Caisses Régionales du Crédit Agricole Mutuel) font partie du même groupe. Cette situation est susceptible d'engendrer des conflits d'intérêts.

### Facteurs de risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique "Facteurs de risque" du Prospectus de Base et aux Conditions Définitives de CA Oblig Euro (Janvier 2023) (tels que définis ci-dessus), les principaux risques étant notamment :

**Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du Titre, voire rendre le produit totalement illiquide (absence d'acheteurs).

**Risque de crédit** : l'investissement est exposé au risque de solvabilité du Groupe Crédit Agricole et à sa capacité de remboursement. En cas de défaut ou de liquidation de l'Emetteur et en cas de défaut ou de liquidation ou de mise en résolution du Groupe Crédit Agricole, l'investisseur s'expose au risque de non remboursement du Capital<sup>(1)</sup> majoré du rendement.

**Risque de mise en résolution** : si dans le cadre des dispositions en matière de redressement et de résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement, l'autorité de résolution venait à établir la défaillance avérée ou prévisible du Groupe Crédit Agricole, l'autorité pourrait décider de prendre des mesures affectant la valeur des Titres (dépréciation, totale ou partielle des Titres ou conversion des Titres en capital) ; dans ce cadre, l'investisseur supporte le risque de perdre tout ou partie du Capital<sup>(1)</sup>. En tant que membres du Groupe Crédit Agricole, l'Émetteur et le Garant Crédit Agricole S.A. pourraient être sujets à une procédure de résolution en cas de défaillance d'une entité du Groupe Crédit Agricole sans pour autant que l'Émetteur ou le Garant ne soit défaillant (pour plus de précisions se référer au Prospectus de Base).

**Risque de marché** : en cas de vente avant l'échéance, la formule ne s'applique pas. Toute vente en cours de vie du support se fera au prix de marché en vigueur du Titre (déterminé notamment par l'évolution de l'Indice, de sa volatilité, des taux d'intérêt et durée résiduelle) et pourra donc entraîner une perte non mesurable a priori par rapport au Capital<sup>(1)</sup>.

**Risques relatifs aux titres indexés sur Indices** : en cas d'événements exceptionnels affectant l'Indice Euro Stoxx 50<sup>®</sup> et afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements exceptionnels pouvant affecter l'Indice de la formule, les Conditions Définitives et le Prospectus de Base prévoient des modalités d'ajustement de la formule ou de substitution de l'Indice et dans certains cas le remboursement du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le Titre.

### Avertissement

(1) Hors défaut ou liquidation de l'Emetteur et hors défaut, liquidation ou mise en résolution de Crédit Agricole S.A. Le Capital, les gains/pertes ou les rendements sont annoncés hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès et hors fiscalité en assurance vie et hors frais et hors fiscalité liés au compte-titres.

Cette communication à caractère promotionnel a été réalisée par Crédit Agricole S.A. et a été communiquée à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son règlement général. Ce document non contractuel ne constitue en aucun cas une offre d'achat ou de vente. Les informations qu'il contient ont pour objectif d'informer le souscripteur en résumant certaines caractéristiques figurant dans les Conditions Définitives des Titres.

**Emetteur :** Amundi Finance Emissions – société anonyme de droit français - siège social : 91-93 boulevard Pasteur, 75015 Paris, France - immatriculée au Registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 529 236 085. <http://www.amundi-finance-emissions.com>

**Garant :** Crédit Agricole S.A. Société Anonyme au Capital de 9 127 682 148 euros - Siège social : 12, Place des États-Unis (92127) MONTROUGE Cedex - Tél. 01 43 23 52 02 Immatriculée au R.C.S de Nanterre sous le numéro SIREN : 784 608 416

**Agent Placeur :** Amundi Finance - Société anonyme au capital de 40 320 157 euros - Siège Social : 91 - 93 boulevard Pasteur 75015 Paris - RCS Paris 421 304 601

Les contrats d'assurance vie multisupports sont assurés par Predica, compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole S.A. – Predica, S.A. au Capital entièrement libéré de 1 029 934 935 euros, dont le siège social est au 16/18 boulevard de Vaugirard 75015 PARIS, SIREN 334 028 123, RCS Paris, entreprise régie par le code des assurances.

Ces contrats ne comportent pas de garantie en Capital. Les contrats d'assurance vie sont distribués par votre Caisse régionale de Crédit Agricole, immatriculée auprès de l'ORIAS en qualité de courtier. Les mentions de courtier en assurance de votre Caisse sont à votre disposition sur <http://www.mentionscourtiers.credit-agricole.fr> ou dans votre agence Crédit Agricole.

L'indice Euro Stoxx 50® (ci-après dénommé "Indice") est la propriété intellectuelle (y compris les marques déposées) de STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH, ou de leurs donneurs de licence, et doit être utilisé dans le cadre d'une licence. CA Oblig Euro (Janvier 2023) n'est ni parrainé, ni promu, distribué ou soutenu de quelque manière par STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH ou leurs donneurs de licence, partenaires de recherche ou fournisseurs de données. De plus, STOXX Ltd., Qontigo Index GmbH et leurs donneurs de licence, partenaires de recherche et fournisseurs de données ne donnent aucune garantie et déclinent toute responsabilité (pour négligence ou tout autre grief) à cet égard d'une manière générale, ou plus spécifiquement en ce qui concerne des erreurs, omissions ou interruptions dans l'indice ou ses données.

Crédit photo : Gettyimages

Mise à jour : Janvier 2023





*Objectif : Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.*

Produit : CA OBLIG EURO (Janvier 2023)

ISIN FR001400EKK9

Devise : EUR

Date de production du DIC : 05/01/2023

Émetteur : Amundi Finance Emissions, membre du groupe Amundi.

Pour plus d'information, veuillez-vous référer au site <https://www.amundi-finance-emissions.com/> ou appeler le +33 176333030.

L'AMF est responsable de la supervision de Amundi Finance Emissions en ce qui concerne le présent Document d'informations clés.

Document  
d'informations  
clés

*Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.*

## En quoi consiste ce produit ?

**Type :** Titre de créance de droit français émis par Amundi Finance Emissions

**Durée :** Ce produit arrive à échéance le 10 mars 2028 (la « Date d'échéance »).

### Objectifs:

**CA OBLIG EURO (Janvier 2023)** est un placement lié à l'évolution de l'Euro Stoxx® 50 (ci-après l'Indice), indice représentatif des principales sociétés de la zone euro, d'une durée de 5 ans.

Hors cas de défaut ou de liquidation de l'Émetteur et hors cas de défaut, de liquidation ou de mise en résolution de **Crédit Agricole S.A, Crédit Agricole SA** (le « **Garant** »), s'engage à rembourser, à l'échéance aux investisseurs la valeur de remboursement de ce produit, tel que décrit ci-dessous.

**CA OBLIG EURO (Janvier 2023)** est commercialisé du 12 janvier 2023 (inclus) au 28 février 2023 jusqu'à 17h00 (inclus) sauf clôture anticipée de la période de souscription ou retrait au gré de l'Émetteur, sans préavis. Dans ce cas, l'ordre de souscription sera automatiquement annulé et le montant de souscription sera restitué à l'investisseur. Si l'Émetteur exerce ce droit, un communiqué sera publié sur son site internet <https://www.amundi-finance-emissions.com>.

Le terme « Capital » désigne la valeur nominale du Titre égale à 100€. Le Capital, les gains et rendements éventuels sont présentés :

- hors frais du contrat d'assurance vie (frais sur versement, arbitrage, de gestion), hors cotisation de la garantie complémentaire en cas de décès
- hors frais et hors fiscalité liée au cadre d'investissement sélectionné,
- hors défaut ou liquidation de l'Émetteur et défaut, liquidation, ou mise en résolution du Garant.

L'objectif est d'acter, chaque année :

- Un gain fixe de 2% <sup>(a)</sup>
- Un gain bonus de 2,60% <sup>(a)</sup> si la Performance de l'Indice (définie ci-dessous), est positive ou nulle à la **Date de de Constatation Annuelle** de l'Indice. Si à la **Date de Constatation Annuelle** de l'Indice, la Performance de l'Indice, est négative, aucun gain bonus ne sera acté.

À l'échéance des 5 ans, **CA OBLIG EURO (Janvier 2023)** est remboursé à hauteur du Capital majoré de la somme des gains fixes et des gains bonus, actés année après année. Le remboursement sera au minimum à 110% du Capital soit un TRAB<sup>(b)</sup> de 1,92% et au maximum de 123% du Capital soit un TRAB<sup>(b)</sup> de 4,23%.

**Modalités de calcul des Performances de l'Indice:** Performance N An(s) = Valeur N An(s) / Valeur Initiale - 1

La Valeur Initiale est égale à la moyenne arithmétique des cours de clôture de l'Indice des 14, 15 et 16 mars 2023.

(a) appliqué au Capital

(b) TRAB : Taux de Rendement Annuel Brut calculé du 10 mars 2023 au 10 mars 2028

Année	Date de Constatation Annuelle de l'Indice	Le gain bonus est acté si
1	Valeur 1 an : 22 février 2024	Performance 1 An ≥ 0%
2	Valeur 2 ans : 20 février 2025	Performance 2 Ans ≥ 0%
3	Valeur 3 ans : 20 février 2026	Performance 3 Ans ≥ 0%
4	Valeur 4 ans : 22 février 2027	Performance 4 Ans ≥ 0%
5	Valeur 5 ans : 23 février 2028	Performance 5 Ans ≥ 0%

**Investisseurs de détail visés :** Ce produit s'adresse aux investisseurs, qui ont une connaissance de base et une expérience limitée ou inexistante de l'investissement dans des produits financiers, qui vise à obtenir un rendement fixe sur la période de détention recommandée et qui sont prêts à assumer un niveau de risque modéré sur leur capital.

**Informations complémentaires :** La valeur de rachat du produit sera fonction de la formule décrite ci-dessus.

De plus amples détails sur la valeur de remboursement du produit promise et ses ajustements possibles en cas d'événements de marché sont exposés dans les Conditions Définitives du produit, le prospectus de base et ses éventuels suppléments.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

### INDICATEUR SYNTHETIQUE DE RISQUE

Risque le plus faible



Risque le plus faible

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit jusqu'au 10/03/2028. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance.

Risques supplémentaires : Le risque de liquidité du marché peut accentuer la variation des performances du produit.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Si l'Émetteur et le Garant ne sont pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Outre les risques inclus dans l'indicateur de risque, d'autres risques peuvent influencer sur la performance du Produit. Veuillez-vous reporter aux Conditions Définitives du produit.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

## SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures des marchés. L'évolution future des marchés est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Période de détention recommandée	Jusqu'à ce que le produit soit acheté ou arrive à échéance.		
	Elle peut être différente selon le scénario et est indiquée dans le tableau		
		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à l'achat ou à l'échéance
<b>Minimum</b>	<b>Il n'existe qu'un rendement minimal garanti uniquement à échéance. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.</b>		
<b>Scénario de tensions</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 891 EUR	11 000 EUR
	Rendement annuel moyen	-1.09%	1.92%
<b>Scénario défavorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	9 943 €	11 000 EUR
	Rendement annuel moyen	-0.57%	1.92%
<b>Scénario intermédiaire</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 509 €	12 040 EUR
	Rendement annuel moyen	5.09%	3.78%
<b>Scénario favorable</b>	<b>Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts</b>	10 802 €	12 300 EUR
	Rendement annuel moyen	8.02%	4.23%

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Les performances affichées sont le résultat de la formule pour différents scénarios du sous-jacent. En cas de sortie avant l'échéance du produit, la valeur de rachat est estimée en tenant compte des conditions de marché et des coûts de sortie applicables. Aucune hypothèse de réinvestissement n'est appliquée.

## Que se passe-t-il si Amundi Finance Emissions n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

En cas de défaillance ou de faillite de l'Émetteur, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. En cas de défaillance ou de faillite du Garant, ou si le Garant fait l'objet de mesures au regard de la

règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), vous pourriez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi. Ce produit n'est couvert par aucun système de garantie ou d'indemnisation des investisseurs.

## Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement.

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents. Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé :

- 10 000 EUR sont investis.
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à échéance
<b>Coûts totaux</b>	241 EUR	415 EUR
<b>Incidence des coûts annuels*</b>	2,43%	0,80%

\* Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 4,58% avant déduction des coûts et de 3,78% après cette déduction. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer. Cette personne vous informera des coûts de distribution réels.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	Jusqu'à 115 EUR
<b>Coûts de sortie</b>	Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez. Si vous conservez le produit jusqu'à l'échéance, il n'y a pas de coût de sortie.	66 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres coûts administratifs et d'exploitation</b>	0,6% de la valeur de votre investissement par an. Le % des frais courants communiqués ici est une estimation.	60 EUR
<b>Coûts de Transaction</b>	Nous ne facturons pas de coût de transaction.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commissions liées aux résultats</b>	Il n'y a pas de commission de performance pour ce produit.	0 EUR

## Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

**Période de détention recommandée :** 5 ans, qui correspond à l'échéance maximale du produit.

Le produit est conçu pour être détenu jusqu'à sa Date d'échéance ; vous devez être prêt à conserver votre investissement jusqu'à l'échéance. Si vous vendez avant la Date d'Echéance du produit, des droits de sortie peuvent s'appliquer et la performance ou le risque de votre investissement pourrait être touché de façon négative. Veuillez-vous reporter à la section

« Que va me coûter cet investissement ? » pour obtenir des informations sur le coût et l'incidence au fil du temps si vous vendez avant la Date d'échéance.

**Calendrier des ordres :** dans des conditions normales de marché, afin de vous permettre de revendre avant la Date d'échéance, le produit sera coté quotidiennement à la Bourse de Paris jusqu'au 5e jour ouvrable avant la Date D'échéance. Dans des conditions exceptionnelles de marché, la revente du produit pourra être temporairement suspendue.

## Comment puis-je formuler une réclamation?

Si vous avez des réclamations, vous pouvez :

- Envoyer un courrier à Amundi Finance Emissions au 91-93, boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France
  - Envoyer un e-mail à [contacts.emissions-ca@amundi.com](mailto:contacts.emissions-ca@amundi.com)
- Dans le cas d'une réclamation, vous devez indiquer clairement vos coordonnées (nom, adresse, numéro de téléphone ou adresse e-mail) et fournir une brève explication de votre réclamation. Si vous avez une réclamation au sujet de la personne qui vous a conseillé ce produit, ou qui vous l'a vendu, vous devez vous rapprocher d'elle pour obtenir toutes les informations concernant la démarche à suivre pour faire une réclamation.

## Autres informations pertinentes

Toute documentation supplémentaire sur le produit, en particulier le prospectus de base, tout supplément à celui-ci, les Conditions Définitives et d'autres documents d'information relatifs au produit sont publiés sur le site Internet de l'Émetteur : [www.amundi-finance-emissions.com](http://www.amundi-finance-emissions.com), conformément aux dispositions légales applicables. Ces documents sont également disponibles gratuitement auprès d'Amundi Finance Emissions au 91-93, boulevard Pasteur, CS21564 75730 Paris Cedex 15 - France.

Place de cotation : Paris Stock Exchange: Euronext Paris - [www.euronext.com](http://www.euronext.com)

Le produit n'est en aucun cas sponsorisé, vendu ou promu par un marché boursier, un indice, une bourse de valeurs ou un promoteur d'indice concerné.

Les données de ce DIC sont au 05/01/2023